Des chevaux, des mulets et des lions au Coudenberg : les écuries de la Cour.

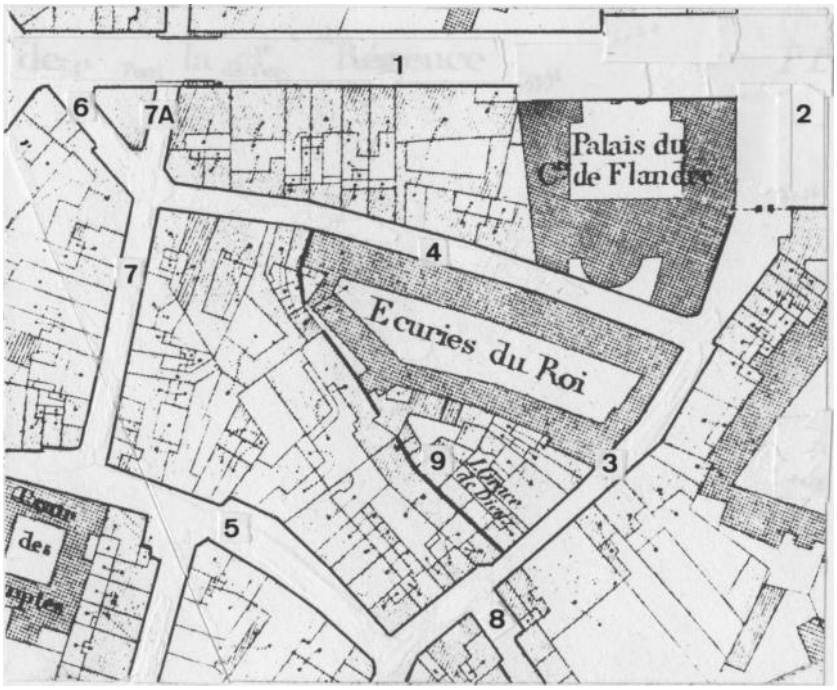

Plan de 1870 : 1) rue de la Régence, 2) Place Royale, 3) rue de Namur, 4) rue de l'Arsenal, 5) rue des Petits Carmes, 6) et 7) Rue Bodenbroeck, 8 rue Brederode. © CHB

Si vous empruntez la rue de Namur depuis la place Royale, vous remarquerez à son début sur le trottoir de droite un renfoncement : c'est le souvenir du tracé d'une ancienne rue appelée rue des Aveugles ou rue de l'Arsenal. Si elle disparut en 1926 ainsi que ses bâtiments, cette rue connut un passé qui mérite d'être mentionné.

L'emprise des anciennes écuries de la Cour dans le quartier

Les plans de la ville – élaborés après l'incendie du Coudenberg en 1731 – montrent l'emprise des anciennes écuries sur le quartier situé au sud-est de la place Royale[1] et délimité par les rues de Namur, des Petits-Carmes, Bodenbroek et des Aveugles ou de l'Arsenal.

Déjà attestées au début du 14ème siècle, elles formaient un large quadrilatère de 30 ares qui occupait les 100 premiers mètres de la rue des Aveugles ou de l'Arsenal (disparue) et qui présentait 38 mètres de façade dans la rue de Namur [2 et 3].

Située dans la partie la plus ancienne du quartier, la permanence de cette institution montre l'importance, pour l'aristocratie, de disposer d'un espace cohérent voué au soin de ses chevaux et autres animaux de luxe nécessaires au maintien d'une vie de cour.

Un complexe d'écuries aux multiples facettes

Réaménagé à plusieurs reprises, entre 1593 et 1639, le bâtiment se voit progressivement ajouter plusieurs dépendances dont une forge, une infirmerie pour chevaux, une garde harnais et le grenier à foin et à paille régulièrement approvisionné par le Maître des fourrages et de l'épier de la Cour.[4]

Un voyageur, passant par Bruxelles en 1619, parle d'un bâtiment pouvant contenir « environ cent chevaux de toutes sortes, autant de mulets, vingt-cinq carrosses », sans compter la ménagerie qui compte alors un lion et un chameau ![5]

A l'instar de ce qui se fait dans d'autres villes – comme Gand par exemple – il n'est pas rare qu'une partie des fauves de la ménagerie princière cohabitent avec les chevaux de la Cour.[6]

En 1646, les écuries sont restaurées dans l'attente de l'installation du prince Léopold-Guillaume, archiduc d'Autriche en son palais de Bruxelles. A cette occasion, la Chambre des Comptes dresse un inventaire des animaux qui y sont encore logés.

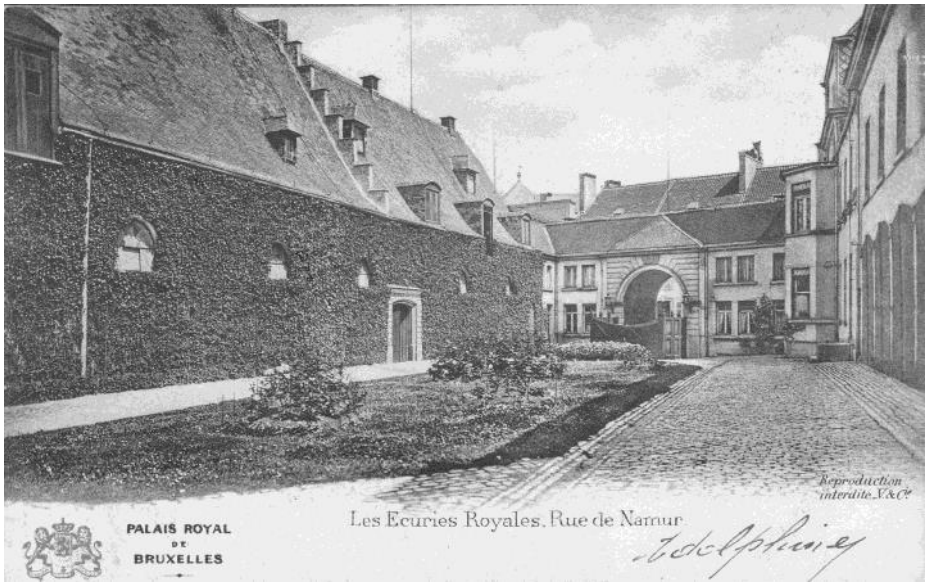

Vue intérieure du complexe des écuries, rue de Namur: le porche au fond débouche sur celle-ci. Carte postale © CHB

On y compte pas moins de 5 paons, 10 faisans, 14 couples de pigeons et même une autruche. Quant au dernier fauve – un ours de plus de 15 ans ! – on décide de s'en débarrasser en le cédant à l'abbé de Saint-Pierre, à Gand.

Cet épisode montre à quel point la gestion des écuries du Coudenberg intègre étroitement les besoins quotidiens de la Cour, mais aussi les goûts et les stratégies d'échanges diplomatiques du Prince avec d'autres grands personnages des Pays-Bas.[7]

Une gestion quotidienne encore mal connue.

On se rend difficilement compte de l'impact économique qu'entraine l'existence de cette ménagerie. Sous l'Ancien Régime, les chevaux sont des animaux de luxe, dont l'entretien justifie la mobilisation d'un personnel qualifié, attaché à la personne du Gouverneur Général. En gage de fidélité, le personnel tout entier doit d'ailleurs prêter serment entre les mains du Grand Ecuyer, dont ils dépendent.

Rien que pour l'année 1765, l'Almanach de la Cour montre que – pour les seules écuries – Charles de Lorraine emploie à son service un Maitre des Fourrages, vingt-deux palefreniers, ainsi que deux « wagen -meister » et quinze cochers pour l'entretien des chevaux et des carrosses entreposés dans la remise du Manège royal.[8] Légué par les ordonnateurs testamentaires de l'infante Isabelle en 1644, le Manège royal et ses dépendances, situés dans la rue des Petits-Carmes sont rachetés six ans plus tard par la Ville qui lui conserve sa fonction d'Académie affectée à l'éducation des pages jusqu'à la fin du 18ème siècle. Il s'agit d'une large esplanade où un Maitre d'équitation, accompagné d'un piqueur d'écurie, enseigne aux jeunes nobles l'art de monter à cheval, mais aussi toute une série d'activités associées à la maîtrise de cet animal, art qu'on désigne à l'époque par le terme de « piquerie ». Cela va du dressage, aux soins et à la préparation des étalons pour la chasse. D'autre part, les carrosses de la Cour sont remisés à la Maison de l'Echo, une nouvelle construction communiquant entre le Manège et les Grandes Ecuries depuis 1733. En 1765, le Maître du domaine royal y compte, en plus des carrosses du Gouverneur Général, 2 carrosses de ville et 2 de campagnes pour les chambellans, 3 voitures de ville et 3 de campagne pour les dames, 4 voitures pour les femmes de chambres, 2 pour le confesseur et le prédicateur, 1 pour les valets de chambre, 2 pour le tapissier et l'apprêteur de fusil, 4 carrosses et chaises de services et enfin 4 voitures devant servir au transport des bagages et des vivres.[9]

Cet inventaire permet de lever quelque peu le voile sur le protocole extrêmement codifié qui s'appliquait pour l'utilisation des moyens de transport des membres de la Cour de Bruxelles à la fin de l'Ancien Régime.

Des animaux essentiels à la communication politique.

Enormément de peintures témoignent aussi de l'association du personnel des écuries et de celle des

animaux de la Cour à diverses manifestations politiques à Bruxelles.

Grâce aux deux tableaux de Denis Van Alsloot représentant l'Ommegang de 1615 – nous pouvons nous faire une idée de l'organisation de la Ménagerie intégrée dans le cortège.[10] Cette année-là, l'évènement connaît un changement majeur dans son scénario. Amenés à cohabiter avec des princes souverains, le Magistrat et les chefs du Grand Serment s'adaptent et prient les élèves du Collège jésuite de prendre en charge la procession honorant l'archiduchesse Isabelle. Pour l'occasion, les festivités sont même postposées pour leur permettre de préparer les chars et les saynètes, dont la Ménagerie dite du Triomphe ! La peinture de Van Alsloot nous montre un groupe composé d'animaux fantastiques, la plupart en osier, mêlés à des bêtes authentiques celles-ci, sorties des écuries et du parc zoologique du palais. Un groupe de six hommes à cheval escorte respectivement quatre dromadaires, une licorne et un aigle (animal attaché aussi bien à la dynastie des Habsbourg qu'à Saint-Jean l'Evangéliste). [11] Suivant ce groupe, la Compagnie de Jésus n'hésite pas à faire défiler – sous son signe – un char racontant la légende du roi Psaphon, réputé pour avoir apprivoisé des perroquets pour qu'ils répètent « Psaphon est Dieu ! ». Pour la circonstance, les oiseaux sont placés dans une cage surmontée d'un papegay et dans laquelle un élève, déguisé lui-même en perroquet, est chargé de leur apprendre à répéter « Isabelle est reine ! ». Tout un programme …

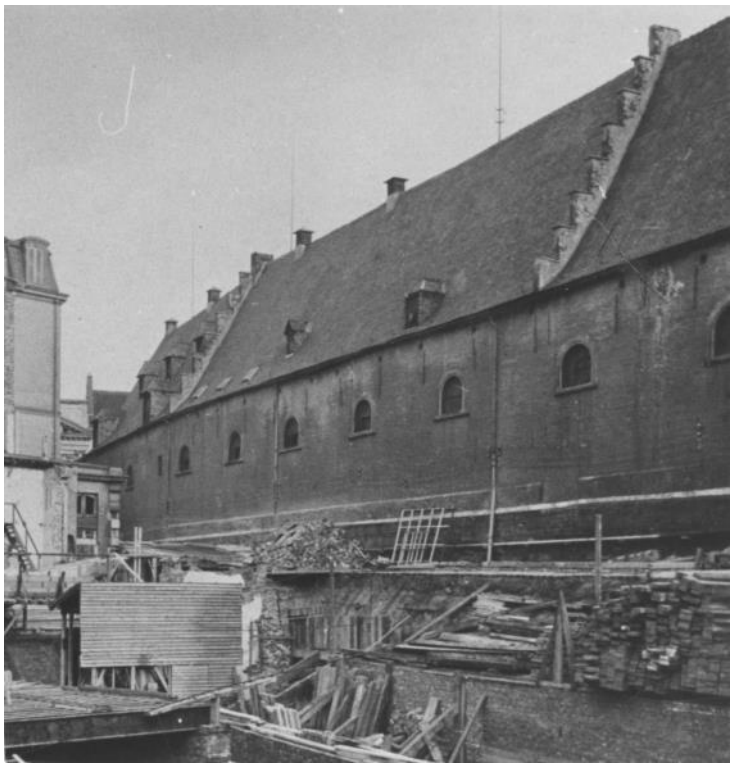

Rue de l'Arsenal. On aperçoit, dans le fond, le fronton triangulaire de la rue de Namur.. © CHB

Rue de l'Arsenal. Autre vue des anciennes écuries prise depuis les arrières de l'actuelle Cour des Comptes à l'endroit où elles se soudaient à trois maisons dont la dernière à droite formait le coin de la rue Bodenbroeck. © CHB

Transportons-nous maintenant quelques années plus tard : nous sommes en juillet 1621 et la confrérie des frères prêcheurs de la Ville s'est vue charger, par la même archiduchesse Isabelle, d'organiser la Pompe Funèbre de l'archiduc Albert d'Autriche.[12] D'après la relation du prieur Butkens – dans ses Trophées tant profanes que sacrés du Brabant – la cérémonie est à nouveau prétexte pour les différentes confréries d'ordres mendiants à utiliser les rues de la ville comme un vaste espace de communication politique. Le personnel et les animaux de la Cour s'y taillent, là aussi, la part du lion.

Désireux de rallier les édiles urbains à un idéal de pauvreté, c'est à dos de mulets (à l'image du pauvre Job) que la plupart des ecclésiastiques

choisissent d'accompagner la dépouille de l'archiduc, sur un parcours ralliant la chapelle du Palais à la collégiale Saint-Michel- et-Gudule. Pour rajouter encore au solennel, six chevaux de la Cour caparaçonnés de noir en signe de deuil suivent le catafalque du défunt. A l'arrière, les officiers se déploient en grande cérémonie. La maison du Grand Ecuyer – attaché à l'entretien des écuries – est, cette année là encore, bien représentée avec, notamment, pas moins de huit courtisans en charge de la petite écurie des mulets de la Cour.

Rue de Namur. Sur cette vue on aperçoit encore le vieux bâtiment des écuries. A la droite du bâtiment s'ouvrait l'étroite rue de l'Arsenal qui subsistera jusqu'en 1926. © Jean d'Osta

Une institution impliquée dans la communication de la Cour

Loin de se limiter à des éléments du décor, les animaux – logés dans les écuries de Bruxelles – sont pleinement impliqués à tous les niveaux de fonctionnement du pouvoir, à la Cour comme dans la stratégie de communication du Prince avec sa ville. Au sein de la maison ducale, le service du Grand Ecuyer forme un groupe professionnel et diversifié attaché au bien-être des chevaux et d'une ménagerie destinés à soutenir le standing de la Cour en tant qu'image de communication dans les relations diplomatiques du Prince dans les Pays-Bas et à l'étranger.

Au niveau de leur fonctionnement interne, nous ne savons que peu de choses sur la répartition des tâches (honorifiques ou réelles). De même nos connaissances sont limitées sur le profil du petit personnel qui aura permis à ces écuries de s'imposer, sur le long terme, comme une institution souple, capable de s'adapter aux besoins et à la culture des régimes politiques successifs, depuis l'Ancien Régime jusqu'à leur destruction en 1926.

Cette Histoire à multiples facettes – en rapport avec l'utilisation des animaux dans la vie quotidienne du Coudenberg, puis du quartier royal, reste donc à écrire.

La petite écurie des mulets

Situées entre le long de la rue des Petits-Carmes, ces petites écuries sont aménagées en partie sur une parcelle de l'ancien Hôtel de Culembourg (rasé en 1568 sur ordre du Duc d'Albe) pour y abriter les mulets de la Cour. A la fin du 16ème siècle, une gravure de Christophe Butkens nous les montre enserrées entre le Couvent des Carmes Déchaussés et la rue. Dans sa cour déambulent des mulets. On y distingue aussi des bâtiments annexes, à savoir une loge pour le capitaine des muletiers et le portier, ainsi qu'un atelier pour le maréchal-ferrant.[13] Encore dans les années 1730, l'organisation de l'étable des mulets est répartie de manière extrêmement hiérarchique sous les ordres d'une corporation d'officiers, appelés maîtres des mulets de la Cour, déjà attestés au début du 17ème siècle.

Il n'est pas rare que le Contrôleur des Ouvrages de la Cour confie la conciergerie de ce type de bâtiment à un couple, voire d'une veuve pour assurer une continuité dans la gestion. Ainsi, le 7 juillet 1734, on apprend que le contrôleur Jean-Baptiste Aimé donne pleine autorité à la veuve de Jean Dusart en qualité de concierge de l'écurie des mulets. Son frère est aussi prié de l'aider en tant que maréchal ferrant. La conciergerie, l'atelier et la forge sont mises à leur disposition, à charge pour eux, de veiller aux soins des

Rue de Namur, vue actuelle. ©CHB

ânes et mulets, ainsi qu'à l'entretien des murs de l'écurie. [14] Il semble, qu'avec le temps, cette partie du complexe soit reconstruite à plusieurs reprises, suite à des infiltrations d'eau, mais aussi à cause des dommages causés par les hussards de la garde du Gouverneur Général qui y logeaient leurs montures. [15]

Jonathan D'Haese

Licencié en Histoire (ULB)

[1]AGR, Cartes et Plans manuscrits n° 1764

[2] Jacques Dubreucq, Bruxelles 1000, une histoire capitale, édité par l'auteur, Bruxelles, 1999, vol 7 p.373-377

André Vanrie, « La place des Bailles vers la porte de Namur », in Arlette Smolar et alii. *Le quartier royal,* CFC éditions, Bruxelles, 1991, pp. 59-60

[3] A l'occasion du suivi des fouilles menées au Coudenberg, en 1984-1986, les environs du palais ont fait l'objet d'une analyse scientifique minutieuse par l'historien André Vanrie, principalement à partir des minutes du Bureau des Ouvrages de la Cour, conservées aux AGR. Voir A. Vanrie, op. cit, p. 56 et AGR, Ouvrages de la Cour, n° 321.

[4]Arlette Smolar-Meynart, « Des origines à Charles Quint », in Arlette Smolar (dir.), *Le palais de Bruxelles. Huit siècles d'art et d'Histoire,* Crédit Communal, Bruxelles, 1991, p. 71

[5] Vincent Heymans, Laetitia Cnockaert et Frédérique Honoré (dir.), *Le palais du Coudenberg à Bruxelles. Du Château médiéval au site archéologique,* Mardaga, Bruxelles, 2014, pp. 223-224

[6]Gustave Loisel, *L'Histoire des ménageries de l'Antiquité à nos jours*, tome 1, Paris, 1912, p.

[7]André Vanrie, « De Philippe II à la fin du XVIIIème siècle », in A. Smolar-Meynart et alii. , *Le Palais de Bruxelles, huit siècles d'Art et d'Histoire,* Crédit Communal, Bruxelles, 1991, p. 126-127

[8]AVB, Calendrier de la Cour de SAR Charles de Lorraine, année 1765, p. 30

[9] AGR, Ouvrages de la Cour, n° 274, 275 et 278 avec dénombrement des maisons appartenant au domaine royal. Voir A. Vanrie, op. cit. , p. 53

[10] Jean-Paul Heerbrant, *Ommegang !,* ASBL Centre Marinus, Bruxelles 2013, p. 25-26

[11] Gustave Loisel, *L'Histoire des ménageries de l'Antiquité à nos jours,* tome II, Paris, 1912, p. 26-27

[12] «Relation de la Pompe Funèbre de l'archiduc Albert », in Christophe Butkens, *Les trophées tant profanes que sacrés du duché de Brabant »,* Anvers, 1623 ; p. 15

[13] Les Archives Générales du Royaume conservent un plan de l'atelier du maréchal-ferrant dans les papiers du Bureau des Ouvrages de la Cour. Voir AGR, Ouvrage de la Cour n° 274,275 et 278.

[14] Kim Bethume, *Gestion et entretien des bâtiments royaux dans les Pays-Bas (1715-1794),* Etudes sur le XVIIIème siècle , n° XXIX, éditions de l'Université Libre de Bruxelles, 2001, p. 203. Voir la reproduction de la Commission daté du 7 juillet 1734 visant à attribuer la charge de concierge de l'écurie des mulets à la veuve Dusart, (AGR, Bureau des Ouvrages, n° 10)

[15] A. Wauters et A. Henne, *Histoire de la ville de Bruxelles,* éditions cultures et civilisations ,Bruxelles, réed.1969, p. 8